

Motion

Le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral (Fresnes, académie de Créteil), réuni le 2 février 2017 :

- constate que les changements réglementaires concernant les passages du collège au lycée ainsi que les passages de la classe de seconde à la classe de première ont eu pour conséquence une évolution du public accueilli dans l'établissement en seconde générale et technologique, ainsi qu'en première technologique,
- constate que, tant sur le plan des comportements en collectivité que sur le plan des connaissances, un travail spécifique supplémentaire est nécessaire, avec le corollaire suivant : les objectifs qui pouvaient être atteints auparavant dans des classes de 35 élèves ne sont plus réalisables dans les conditions actuelles, et l'ensemble des élèves pâtit de la dégradation des conditions de travail en classe,
- conclut de ce qui précède que des moyens supplémentaires, sous forme d'heures-postes, sont nécessaires afin de rendre possible une répartition des moyens avec des classes de 24 élèves en seconde et dans la filière technologique, sans sacrifier les projets
- pointe l'incohérence entre les décisions prises en matière de redoublement et les moyens affectés pour faire face aux conséquences de ces décisions,
- refuse toute logique de concurrence entre établissements au sein du service public d'éducation,
- demande une augmentation globale des moyens affectés à l'Education nationale,
- salue le travail effectué par Madame la proviseure dans le cadre qui lui est imposé et appuie les demandes de création de poste qu'elle formule dans la proposition présentée au CA,
- constate néanmoins qu'aucune proposition satisfaisante ne peut être construite dans le cadre de la DHG actuelle,
- demande au rectorat une augmentation de la DHG compatible avec une bonne organisation des enseignements.